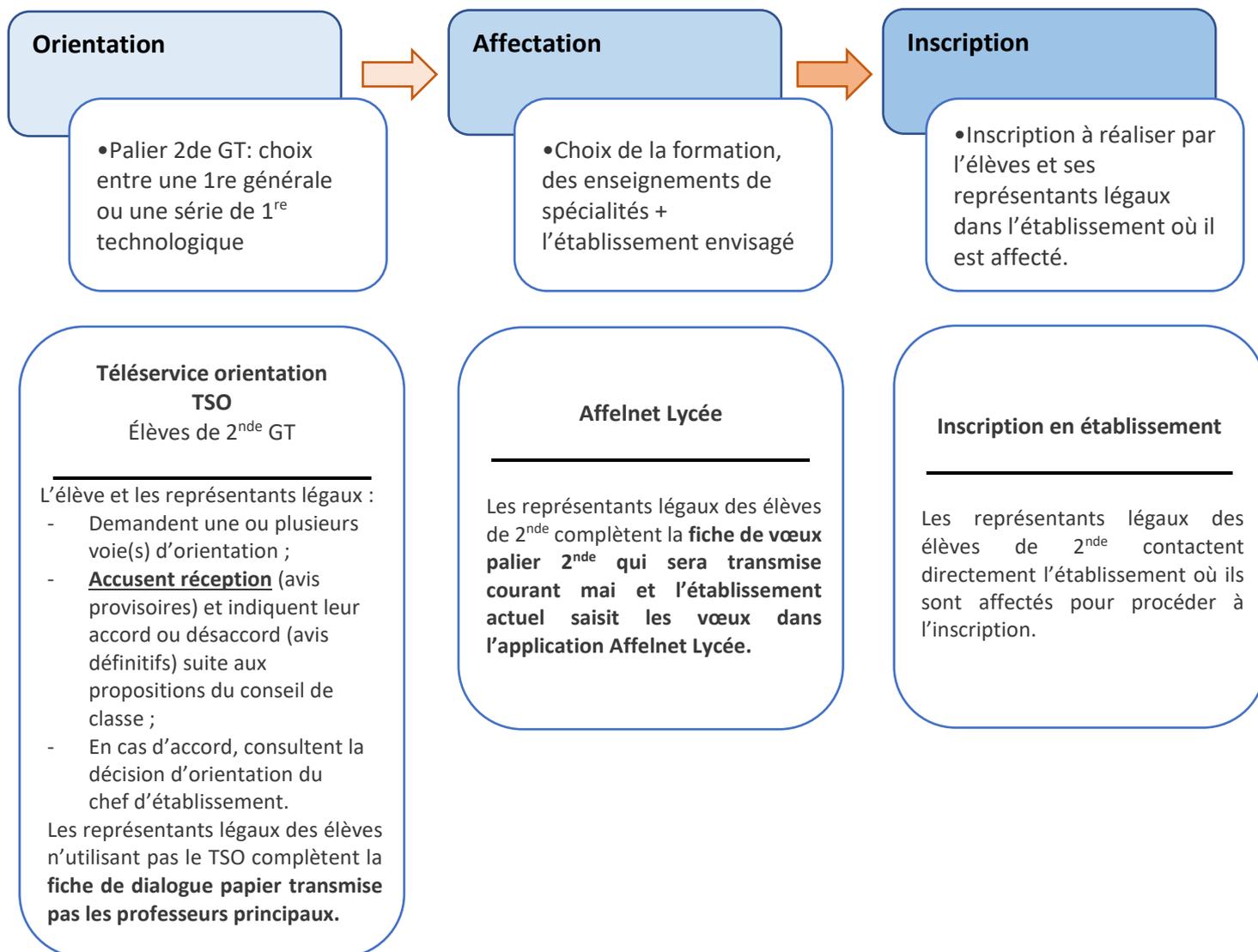


**Objectifs :** Ce document présente et synthétise les procédures d'orientation, d'affectation et d'inscription dans les voies générale, technologique et professionnelle post 2de. Il a pour vocation de servir de mémo pratique pour les représentants légaux et les élèves dans leur parcours de formation.

### Les trois grandes phases : orientation, affectation, inscription et les téléservices associés



**Les professeurs principaux peuvent consulter la saisie des représentants légaux dans le TSO et accompagnent les représentants légaux et leurs élèves dans le cadre de ces procédures et démarches numériques.**

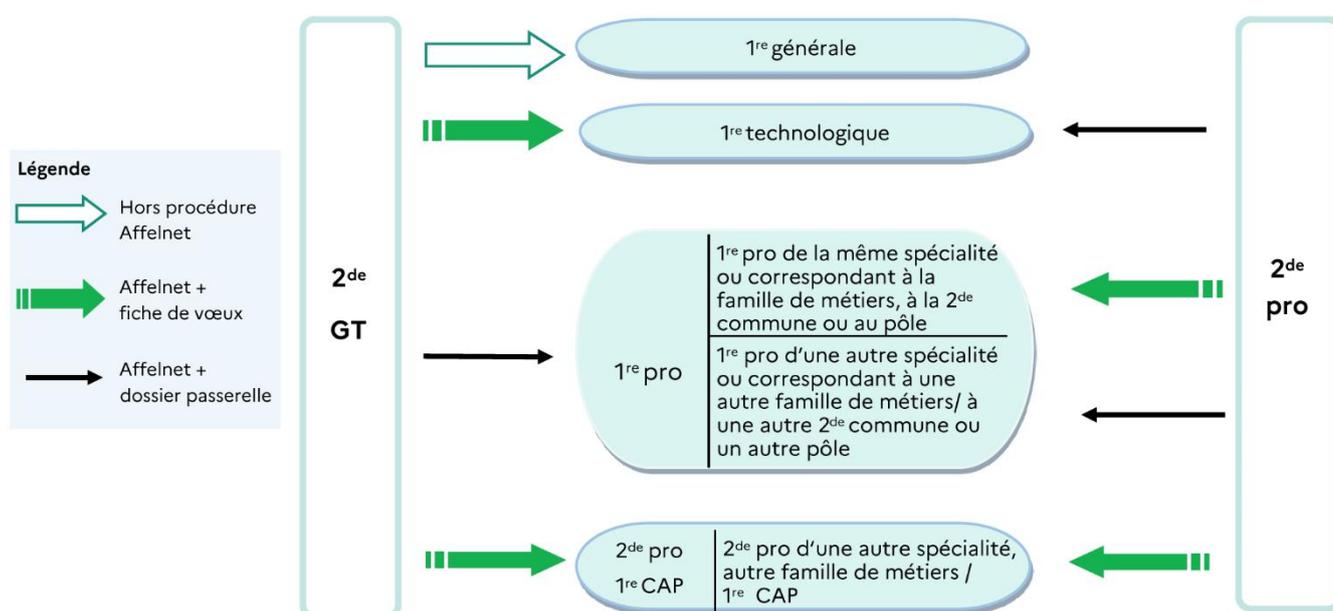
## Calendrier de l'orientation

<b>Avant le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élève et les représentants légaux saisissent leurs <b>intentions provisoires</b> sur le TSO et complètent la fiche de dialogue</li> <li>- L'établissement d'origine renseigne l'<b>avis provisoire</b> du conseil de classe pour chacun des vœux</li> </ul>
<b>Avant le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre : du lundi 10 au vendredi 21 mai 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élève et les représentants légaux saisissent leurs <b>choix définitifs</b> sur le TSO et complètent la fiche de dialogue</li> <li>- L'établissement d'origine renseigne la <b>décision d'orientation</b> du chef d'établissement</li> </ul>

## Calendrier de l'affectation

<b>Du lundi 10 au vendredi 21 mai 2021</b>	L'élève et les représentants légaux complètent la fiche palier de 2 <sup>nde</sup> .
<b>Jusqu'au mercredi 9 juin 2021</b>	L'établissement d'origine saisie les vœux sur Affelnet Lycée
<b>Vendredi 25 juin 2021</b>	Commissions départementales d'affectation
<b>Mercredi 30 juin 2021</b>	Mise à disposition des résultats sur Affelnet Lycée <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi des notifications par les établissements d'accueil pour les élèves affectés</li> <li>- Diffusion des résultats par les établissements d'origine</li> </ul>
<b>A partir du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021</b>	Inscription dans l'établissement

## Affectation post 2<sup>nde</sup> générale, technologique et professionnelle





## Hors procédure Affelnet

**2<sup>de</sup> GT → 1<sup>re</sup> générale :** Cette procédure est gérée dans l'établissement d'origine. **Cas particulier :** pour une demande de 1<sup>re</sup> générale avec des **enseignements de spécialité rares** non proposés dans l'établissement d'origine, un **dossier de candidature** doit être complété. Les demandes sont examinées par une commission départementale sur les places restantes après affectation des élèves déjà scolarisés dans l'établissement.

Les lycées privés doivent être contactés directement par les représentants légaux.

### Enseignements de spécialité rares :

Arts (Arts plastiques - Théâtre - Cinéma-audiovisuel - Danse - Histoire des arts - Musique) / Education physique, pratiques et culture sportives / Littérature et langues et cultures de l'antiquité (grec et/ou latin) / Numérique et sciences informatiques / Sciences de l'ingénieur / Biologie écologie (uniquement en lycées agricoles)



## Procédure : fiche de vœux palier 2<sup>de</sup> + saisie Affelnet par l'établissement d'origine

**2<sup>de</sup> GT → 1<sup>re</sup> technologique:** La procédure Affelnet concerne, pour l'éducation nationale publique, les 1<sup>res</sup> **ST2S, STI2D, STL, STMG** et pour l'enseignement agricole la 1<sup>re</sup> **STAV**. L'admission en 1<sup>re</sup> **S2TMD, STHR et STD2A** ne relève pas de la procédure Affelnet et les demandes doivent être directement adressées à l'établissement souhaité. Les demandes vers toutes les 1<sup>res</sup> en établissements privés doivent être adressées aux lycées concernés.

**2<sup>de</sup> pro → 1<sup>re</sup> pro** de la même spécialité ou correspondant à la famille de métiers, à la 2<sup>de</sup> commune ou au pôle de 2<sup>de</sup>

**2<sup>de</sup> GT → 2<sup>de</sup> pro ou 1<sup>re</sup> CAP / 2<sup>de</sup> pro → autre 2<sup>de</sup> pro ou 1<sup>re</sup> CAP :** Les élèves seront affectés uniquement en cas de places disponibles après affectation des élèves montant de 3<sup>e</sup> qui sont prioritaires.



## Procédure : dossier passerelle + saisie Affelnet par l'établissement d'origine

**2<sup>de</sup> GT → 1<sup>re</sup> pro / 2<sup>de</sup> pro → 1<sup>re</sup> pro d'une autre spécialité, correspondant à une autre famille de métiers, autre 2<sup>de</sup> commune, autre pôle :** Le dossier passerelle concerne les demandes vers les 1<sup>res</sup> pro en **établissements publics de l'éducation nationale et de l'agriculture**. Exception : pour une 1<sup>re</sup> pro métiers de la sécurité, les demandes doivent être adressées directement aux établissements concernés.

Les candidats à une passerelle ne sont pas prioritaires.

L'affectation est subordonnée aux places restées disponibles après l'affectation des montants de 2<sup>de</sup> pro pour les demandes de 1<sup>res</sup> pro et des montants de 2<sup>de</sup> GT pour les demandes de 1<sup>res</sup> technologiques.

**2<sup>de</sup> pro → 1<sup>re</sup> technologique :** Le dossier passerelle concerne les demandes vers les 1<sup>res</sup> techno en **établissements publics de l'éducation nationale et de l'agriculture**.

## Pour aller plus loin : ressources utiles

The screenshot shows the website 'ac-nantes.fr' with the following elements:

- Logo: ACADÉMIE DE NANTES (Liberté, Égalité, Fraternité)
- Search bar: "Entrez votre recherche ici" with an "ok" button.
- Navigation menu: Académie | Examens | Formation professionnelle | Scolarité et vie de l'élève | Orientation et insertion | Personnels et recrutement | Portail pédagogique
- Main content area with several menu items:
  - Actualités de l'orientation [+]
  - Actualités de l'ONISEP [+]
  - Du collège au lycée [+]
  - Du lycée à l'enseignement supérieur [+]
  - Demander une formation [+]
  - Espace établissement [+]
  - Notes et bilans statistiques du S.A.I.O [+]
  - Lutte contre le décrochage scolaire [+]
  - Vos interlocuteurs [+]
- Left sidebar: "Affectation post-seconde" with a link to "Accéder aux procédures d'affectation post 2".
- Right sidebar: "Documents candidats" with a link to "Accéder aux documents candidats".



[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)



[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Sur le site du Lycée Public Polyvalent de Nort-sur-Erdre : <https://nort-sur-erdre.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

Orientation des élèves de  
seconde

**Troisième trimestre: phase  
définitive d'orientation**

Cliquez-ici pour une  
information complète